



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Evolution de la pratique du rugby

Question écrite n° 12292

Texte de la question

M. Michel Fanget interroge Mme la ministre des sports sur l'évolution de la pratique du rugby. Le 10 août 2018, le jeune Louis Fajfrowski, âgé de 21 ans, est décédé au cours d'un match de rugby amical de Pro D2. En juin 2018, c'est un jeune de 17 ans, licencié au Rugby club de Billom, qui est décédé durant son sommeil, victime d'un traumatisme crânien causé lors d'un match de rugby disputé l'après-midi même. Le rugby, certes sport de contact, mais avant tout sport d'évitement, est devenu de plus en plus violent et désormais il tue. Ces drames restent exceptionnels mais il ne faut pas occulter les nombreuses commotions que peuvent subir les joueurs de rugby, et ce quel que soit leur niveau de pratique. De nombreux spécialistes tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences néfastes que pourra avoir la pratique d'un rugby de plus en plus physique où les gestes violents sont devenus monnaie courante. M. le député est particulièrement attaché à ce sport car il a bercé une partie de sa jeunesse et représente une identité forte dans sa ville. Mais il est inquiet de ce qu'il est en train de devenir. Le territoire de sa circonscription est, comme de nombreux territoires Français, une terre de rugby. Elle compte des dizaines d'école de rugby et une équipe de haut niveau qui évolue en Top 14, à savoir l'ASM Clermont Auvergne. M. le député a pu échanger avec les éducateurs des écoles de rugby et constater toute la pédagogie déployée pour enseigner ce sport en respectant les consignes nécessaires à une pratique sécurisée du rugby. Cependant il a également pu constater que les jeunes pratiquants pouvaient avoir tendance à vouloir imiter leurs illustres aînés et reproduire des gestes, qui, sans en avoir le physique adapté ou sans en maîtriser la technique, peuvent s'avérer dangereux. En qualité de cardiologue et de médecin du sport, M. le député est amené à côtoyer des parents qui ont étiqueté le rugby comme sport « dangereux ». Ils sont nombreux à s'interroger sur la pertinence de continuer à inscrire leurs enfants dans les écoles de rugby et il craint que sans une évolution des mentalités et des pratiques, on soit confronté à une hémorragie profonde du nombre de licenciés dans les mois et les années à venir. Il serait dommageable que les vertus de ce sport, en termes d'école de la vie, soit reléguées au second plan derrière la seule étiquette de sport « brutal ». Cet état de fait serait dramatique pour ce sport surtout à quelques mois de la coupe du monde au Japon. Il lui demande s'il ne lui semblerait pas opportun, pour ne pas dire urgent, de lancer une réflexion, qui va bien au-delà que les quelques mesures prises par la Fédération française de rugby, sur ce qu'est devenu ce sport et surtout sur ce qu'il doit devenir et la manière dont il doit être enseigné afin de s'assurer que le rugby restera un atout pour toutes les jeunes filles et les jeunes garçons qui souhaitent le pratiquer.

Texte de la réponse

La fédération française de rugby (FFR) est une fédération précurseur dans le dépistage et la prise en charge des commotions cérébrales par la mise en place depuis plusieurs années du protocole HIA (Head Injury Assessment) dans les championnats du Top 14 et de Pro D2. Dans le même objectif, ce protocole a été suivi récemment par la mise en place du dispositif « carton bleu » pour les championnats Top 8 féminin et fédérale 1 masculin. Si la FFR peut être considérée comme un modèle dans la prise en charge des commotions, elle se doit également d'agir pour réduire l'incidence de celles-ci. Pour ce faire, suite à une réunion organisée à la demande de la ministre des Sports avec les représentants des acteurs du rugby, la FFR et la ligue nationale

de rugby (LNR) ont annoncé une série de mesures destinées à être mises en œuvre dès la saison prochaine (2019-2020) : - mener une expérimentation interdisant le plaquage au-dessus de la ceinture et le double plaquage ; - travailler la formation sur le plaquage par le déploiement de cadres techniques dans les écoles de rugby pour accompagner les formateurs ; - modifier les catégories en dissociant les 18-20 ans des 20-23 ans (en lieu et place de la catégorie espoirs 18-23 ans) ; - interdire à un joueur amateur de jouer dans le Top 14 et la Pro D2 ; - mieux travailler sur la sécurité dans les diplômes fédéraux ; - établir un socle de compétences acquises mesuré par l'attribution de « ballons » (au même titre que les couleurs de ceinture au judo) pour harmoniser le niveau dans les catégories de jeunes. En mars 2019, un symposium mondial sur la santé des joueurs s'est tenu à Marcoussis, organisé par World Rugby, visant à confronter les données scientifiques au plan national et international sur ces sujets et à partager des propositions concernant les règles du jeu et les protocoles de prévention. A cette occasion, la ministre des Sports a pu réaffirmer toute l'importance de protéger l'intégrité physique des joueurs, amateurs, comme professionnels. Par ailleurs, il est à souligner que la problématique des commotions cérébrales dans le sport est prise très au sérieux par le ministère des sports. De ce fait, un groupe de travail, piloté par les services de la direction des sports et regroupant le ministère des solidarités et de la santé, le mouvement sportif et les sociétés savantes concernées, a été mis en place. Après une première réunion en mai, il se réunira à nouveau à la rentrée en septembre. Il a pour objectif d'identifier et mettre en œuvre des mesures de prévention et de prise en charge des commotions cérébrales dans l'ensemble des fédérations touchées par ce phénomène. Par ailleurs, il est à préciser que la protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiques forment un des 4 axes de la stratégie nationale sport santé 2019-2024 portée par les ministères chargés des sports et de la santé. Au final, tout doit être mis en œuvre, notamment par les fédérations, pour aller plus loin encore dans l'évolution du jeu et de ses règles, ainsi que la formation, et bannir certains comportements dangereux qui n'ont pas lieu d'être sur le terrain du sport.

Données clés

Auteur : [M. Michel Fanget](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12292

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8211

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2019](#), page 7910